



Le 18 avril 2019, dans une des articulations relativement à la situation du Cameroun, le parlement européen, doutant du crédit lié à la dernière élection présidentielle, et au nom de la paix et pour la prévention des crises postélectorales, a demandé aux autorités de Yaoundé de procéder à la réforme consensuelle du système électoral **avant toute autre élection**.

En effet, les élections au Cameroun, à quelques exceptions près, ressemblent, à s'y méprendre, à un arrangement entre petits copains. C'est le triste constat qui se dégage de la scène politique, au vu des manigances internes observées au sein du parti au pouvoir ; de la curiosité idéologico-stratégique recensée du côté de ses satellites et les embuscades orchestrées par les partis dit de l'opposition.

Voilà qui fait dire à un nombre important d'observateurs attentifs de la scène publique camerounaise, comme **Achille Mbembé** (qui retrouve sur ce point son ennemi-intime, **M. Nganang**), « **qu'en l'état, aucun changement n'est possible par la voix des urnes dans ce pays** ». On comprend dès lors pourquoi des voix s'élèvent de plus en plus au sein du parti de la balance, pour demander la levée de sa disposition statutaire qui fait clairement référence aux urnes comme unique moyen d'accès au pouvoir au Cameroun.

La dernière élection présidentielle, en dépit de tous les enjeux, comme l'ont révélé tous les partenaires traditionnels du Cameroun et les observateurs crédibles nationaux, n'a pas donné

plus de garanties d'impartialité, de transparence et de loyauté. En effet, lorsque les acteurs ont le sentiment d'un verrouillage complet du système ; lorsque la démocratie qui se nourrit de l'alternance, son ADN et fondement, n'existe pas, l'on peut craindre pour la survie et la pérennité de l'État.

C'est à ce niveau qu'on pourrait profondément questionner la posture du professeur Kamto. Connue notamment pour son intelligence et ses aptitudes stratégiques, ces qualités ne l'ont pourtant pas empêché de se présenter à la dernière élection présidentielle, ce qui n'a fait que perpétuer le « holdup » qui date d'au moins 2008, année du déverrouillage de la limitation des mandats présidentiels au Cameroun.

En effet comment a-t-il pu, lui, se retrouver là, alors qu'aux lendemains des élections couplées de 2013, pendant qu'il clamait avoir été victorieux comme député dans la capitale, il entrevoyait une réforme du code électoral qui n'est pas venue ? Sur quoi et sur qui entendait-il compter alors que le corps électoral est resté identique ; que les exécutifs municipaux sont restés intacts ; et que par ailleurs est intervenu la nomination des hommes-liège au conseil constitutionnel, pressés de retourner l'ascenseur à qui de droit ?

Et maintenant, des voix s'élèvent pour demander de tourner la page afin de mieux préparer les échéances futures sans aucune nouvelle garantie, à la seule condition de se mettre autour d'un autre mouvement, un de plus, pompeusement baptisé « kawtal » : quel manichéisme ! Et quand bien même les régionales auraient lieu avant les municipales, les mêmes causes ne produiraient jamais les mêmes effets. La preuve ? Tous les sénateurs élus du Nord-ouest sont du SDF alors que le corps électoral leur était défavorable : quelle analyse !

C'est ici que « l'ingérence » du parlement européen est intéressante, elle qui a vocation (pour une fois ?) à profiter à la majorité des camerounais. Car, au fond, quel camerounais sérieux et soucieux du meilleur de son pays pourrait-il vraiment « cracher » sur une telle résolution ?

À suivre...

PAR EMMANUEL MIMBÈ.